

## **Développement durable : une mise en œuvre laborieuse**

La bonne réputation de nombreuses entreprises est aujourd'hui soumise à une pression croissante due au relèvement des normes de comportement dans les domaines de l'écologie, de l'éthique et du social. En ce qui concerne l'économie suisse, bien des actions ont été entreprises au cours de ces dernières années. Mais ce processus est loin d'être terminé. La politique et la société doivent continuer de le soutenir.

# Défis sociaux et environnementaux pour les entreprises

Mondialisation et hausse des exigences exprimées par la société obligeant, les entreprises ont compris l'importance de dialoguer avec tant avec les actionnaires, qu'avec les employés, les clients et les organisations non gouvernementales (ONG). La grande diversité des objectifs poursuivis se reflète dans la multitude des domaines d'action et de la terminologie. Tandis que le gouvernement d'entreprise (Corporate Governance) s'occupe plus particulièrement de la gestion d'entreprise en matière de marchés des actions et des capitaux, le débat sur les normes sociales et environnementales est désigné par le terme de responsabilité sociale des entreprises (Corporate Social Responsibility – CSR), parfois aussi appelé la citoyenneté d'entreprise (Corporate Citizenship).

Les thèmes relevant de la responsabilité sociale des entreprises (CSR), comme les droits de l'homme, les normes sociales et environnementales, l'éthique commerciale, etc. entrent dans le cadre du développement durable. Ce concept correspond à une vision que la Suisse a inscrite dans l'article 2 de sa nouvelle Constitution fédérale.

Si l'on examine l'abondante littérature consacrée à la notion de développement durable, trois éléments émergent:

1. La définition contenue dans le rapport Brundtland (1987) selon laquelle le développement durable est un mode de développement qui répond aux besoins des générations actuelles sans compromettre ceux des générations futures. Il s'agit d'une vision anthropocentrique du monde, qui se concentre sur l'homme et ses besoins, et se fonde sur la valeur éthique de la solidarité au sein d'une génération et entre les générations.
2. La dimension à la fois économique, sociale et environnementale de la durabilité. Ainsi, cette dernière nécessite un concept qui aborde les trois objectifs – la solidarité sociale, l'efficacité économique et la responsabilité écologique – de manière globale.

3. Le point de vue mondial qui veut que la lutte contre la pauvreté devienne un domaine d'intervention central du développement durable.

Le développement durable reste néanmoins flou à plusieurs égards flou, et donc susceptible d'être interprété selon les conceptions de chacun. D'autre part, les problèmes de la compensation entre générations et de l'équité intergénérationnelle ne sont pas nouveaux: ce sont des thèmes classiques de l'économie et de la sociologie. Enfin, la gestion des conflits entre les objectifs économiques et sociaux était et reste le thème majeur de l'évolution des sociétés industrielles, sur laquelle s'est greffée dans les années soixante la dimension écologique.

Le concept du développement durable s'efforce maintenant d'intégrer les trois dimensions dans un terme générique. Ainsi, le développement durable devient ni plus ni moins qu'un « exploit architectural ».

Le regroupement des dimensions écologiques, économiques et sociales favorise l'implication des différents acteurs sociaux dans un processus intégratif et consensuel. Les stratégies en matière de développement durable ne visent pas pour l'essentiel à réagir aux catastrophes, potentielles ou réelles, suscitant de grandes inquiétudes au sein de la population, mais à modifier à moyen et à long termes les routines institutionnelles et les pratiques quotidiennes traditionnelles.

## Mise en œuvre : top-down ou bottom-up ?

Le dialogue sur des questions concrètes paraît être la forme la plus propice de mise en œuvre du développement durable. A cet égard, les initiatives de partenariat, comme celles lancées au sommet mondial de Johannesburg, et les processus locaux, tel Agenda 21, contribuent probablement le plus à concrétiser cette approche.

En revanche, le scepticisme est de rigueur face aux approches top-down. Il ne faut pas placer trop d'espoir dans les conseils nationaux pour le développement durable, genre d'institution dont il est à nouveau question en Suisse malgré un premier échec. De même, les indicateurs de durabilité élaborés dans le cadre d'un projet très vaste « MONET » (Monitoring Nachhaltige Entwicklung) ne pourront apporter les repères objectifs attendus. Ceci en partie parce que le choix des indicateurs est toujours déterminé par des préjugés théoriques. Sans parler de la difficulté d'interpréter les indicateurs dans l'absolu et dans le contexte des trois dimensions « équivalentes » du développement durable. Les indicateurs ne se prêtent donc pas à une évaluation efficaces des mesures politiques.

Pour le professeur en sociologie Karl-Werner Brand (Université technique de Munich), on ne peut s'appuyer sur la simple autorité morale ou l'objectivité scientifique pour convaincre de la nécessité d'agir dans le sens du développement durable. La question n'est pas de savoir comment et grâce à quelles méthodes il est possible de motiver de manière optimale la population ou des groupes-cibles individuels à faire le nécessaire. Le professeur Brand estime que cette stratégie fonctionne rarement et qu'elle est même contre-productive. Au contraire, il faut selon lui motiver les gens à participer à la concrétisation de projets individuels et viables via des processus de dialogue sur le plus grand nombre possible de fronts et de contextes institutionnels. Cette entreprise est déjà suffisamment difficile.

Dans ce sens, les indicateurs peuvent constituer un outil d'information précieux permettant de rassembler des connaissances et d'accroître la prise de conscience ; le développement durable doit, néanmoins, être compris en premier lieu comme un processus de recherche, d'apprentissage et d'organisation de la société. L'expérience montre également que des objectifs et des critères définis par la voie participative créent la motivation et l'engagement nécessaires pour le développement de nouveaux modèles de comportement et de stratégies novatrices pour la résolution de problèmes. Ainsi, il importe de créer les conditions politiques instaurant la concurrence au sein de l'économie et de la société en vue de la recherche de solutions. Les innovations sociales et techniques sont les termes-clés dans ce contexte. Il faut créer un environnement qui renforce le développement de la recherche et des technologies, qui autorise la mise en œuvre de progrès technologies dans la société, qui encourage l'apprentissage à vie et qui soutienne la propension à

### Domaines d'intervention et actions de la « Stratégie 2002 pour le développement durable » du Conseil fédéral du 27 mars 2002

Domaines d'intervention	Actions
Politique économique et service public	1. OMC et développement durable 2. Priorité au service public dans le domaine des infrastructures
Politique financière	3. Incitations fiscales à ménager les ressources 4. Introduction d'une politique intégrée des produits
Formation, recherche et technologie	5. Sensibiliser la population à la formation ; encourager la collaboration scientifique avec les pays en développement ou en transition
Cohésion sociale	7. Couvrir de nouveaux risques de pauvreté
Santé	8. Programme national « Santé, alimentation, mouvement »
Environnement et ressources naturelles	9. Développer la politique énergétique et climatique 10. Promotion de véhicules propres 11. Stratégie incitative en faveur de la nature et du paysage 12. Renforcement du système international de protection de l'environnement
Développement territorial et urbanisation	13. Programmes d'actions « Aménagement durable du territoire » 14. Nouvelle stratégie pour la politique régionale
Mobilité	15. Conception directrice de la mobilité durable 16. Renforcement des transports publics 17. Nouvelle politique de sécurité routière
Coopération au développement et promotion de la paix	18. Participation à la formulation et à la mise en œuvre d'une politique multilatérale de développement durable 19. Nouvelles formes de financement du développement 20. Promotion civile de la paix, prévention des conflits et reconstruction
Méthodes et instruments	21. Suivi du développement durable 22. Evaluation de la durabilité

investir, et donc la capacité de l'économie et de la société à innover.

### « De la parole aux actes »<sup>1</sup>

Depuis le sommet mondial pour le développement durable de Johannesburg en septembre 2002, les conditions en vue de traduire dans les faits les résultats du sommet mondial ont été définies à divers niveaux:

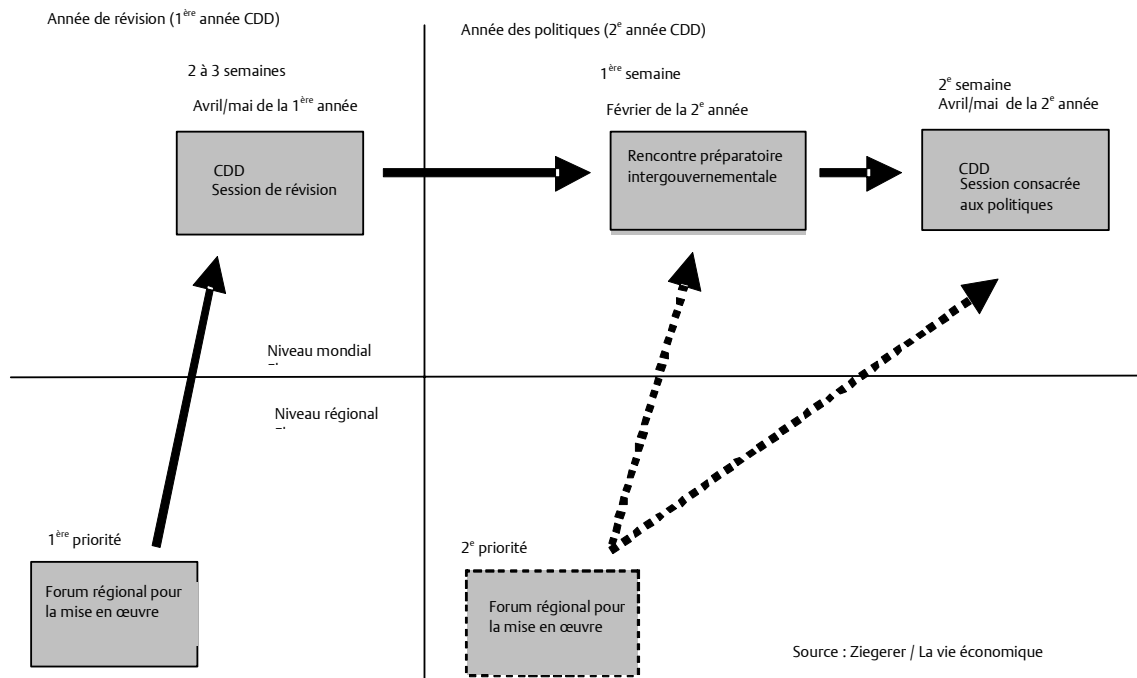
Au **niveau national**, l'administration fédérale élabore actuellement un rapport relatif à la mise en œuvre concrète des décisions prises à Johannesburg destiné au Conseil fédéral. Ce rapport s'appuie sur la « stratégie 2002 pour le développement durable » du Conseil fédéral et ses 22 actions (cf. aperçu p.4).

Au **niveau multilatéral**, la Commission onusienne pour le développement durable (CDD), créée dans le sillage de la Conférence de Rio en 1992, se charge de coordonner la suite des travaux. En mai de cette année, des représentants de 190 Etats – dont la Suisse – ont négocié la réorientation des méthodes de travail de la CDD et l'établissement d'un plan de travail thématique sur plusieurs années.

Les principaux changements peuvent être résumés comme suit :

- > La CDD se concentre sur un petit nombre de thème et travaille à un rythme bisannuel (cf. graphique p.5 et plan de travail ci-dessous). Les négociations sur des questions politiques n'ont lieu que tous les deux ans.
- > Lors de la mise en œuvre, une importance accrue est accordée au contrôle, aux actions et à l'échange d'expériences. Les initiatives de partenariat lancées à Johannesburg deviennent un élément à part entière des travaux de la CDD.

## Cycle de mise en œuvre de la commission onusienne pour le développement durable (CDD)



<sup>1</sup> Ouvrage sur le développement durable du World Business Council for Sustainable Development (« Walking the Talk »).

- > Des organisations internationales (aussi au niveau régional) et des groupes d'intérêts non gouvernementaux (« major groups ») doivent être impliqués dans les travaux de manière plus directe et substantielle.

**Plan de travail de la commission pour le développement durable (CDD) de l'ONU, du cycle 2004/2005 au cycle 2016/2017**

Cycle	Regroupement thématique	Problématiques transversales
2004/2005	Eau, Assainissement, Habitat	- Elimination de la pauvreté, - Modification des modes de consommation et de production non viables,
2006/2007	Energie pour le développement durable, Développement industriel, Pollution de l'air/atmosphère, Changements climatiques	- Protection et gestion des ressources naturelles, - Mondialisation,
2008/2009	Agriculture, Développement rural, Paysage Sécheresse, Désertification, Afrique	- Santé, - Développement durable des petits Etats insulaires en développement, - Afrique,
2010/2011	Transports, Produits chimiques, Gestion des déchets, Industrie minière, Programme de dix ans sur les modes de production et de consommation	- Autres initiatives régionales, - Moyens d'exécution, - Cadre institutionnel du développement, - Egalité des sexes, - Education
2012/2013	Forêts, Biodiversité, Biotechnologie, Tourisme, Montagnes	
2014/2015	Mers et océans, Ressources maritimes, Petits Etats insulaires, Gestion des désastres et de la vulnérabilité	

2016/2017 Evaluation générale de la mise en œuvre de l'Agenda 21, le Programme pour poursuivre l'application de l'Agenda 21 et le Plan d'application de Johannesburg.

Source : CDD/La vie économique

Sur la base des expériences passées, on peut dire qu'il ne suffit pas de concevoir une nouvelle structure pour garantir un nouveau départ. La CDD parviendra-t-elle véritablement au cours des prochaines années à faire progresser la mise en œuvre des engagements internationaux pris dans le domaine du développement durable et donner les impulsions nécessaires aux niveaux mondial, national et régional? Son succès dépend aussi d'autres facteurs, dont notamment une direction et une gestion professionnelles du processus. Un autre élément déterminant réside dans le degré d'implication des décideurs du domaine de l'économie et du social, traditionnellement moins bien représentés que les responsables environnementaux dans ces organes, tant au niveau international que national.

Dans ce contexte, de nombreuses entreprises soucieuses de préserver leur réputation doivent faire face aujourd'hui à une pression croissante due au relèvement des normes de comportement dans les domaines de l'écologie, de l'éthique et du social. Des pans entiers de la société attendent aujourd'hui d'une entreprise qu'elle joue un rôle considérable dans les efforts déployés pour améliorer le monde.

L'économie (sous la direction du World Business Council for Sustainable Development) a réagi à ces exigences : d'une part, en élaborant le concept des trois dimensions de la durabilité (environnementale, sociale et financière) et, d'autre part, en améliorant la transparence de ses propres activités.

Dans ce contexte, de nombreux instruments sont envisagés : le Pacte mondial de l'ONU (encadré p.7), les recommandations révisées et durcies de l'OCDE pour les multinationales (encadré p.8), la création d'un forum européen ouvert à différents groupes d'intérêts ou un durcissement des exigences en matière de présentation des comptes pour les entreprises (par exemple la Global Reporting Initiative, encadré p.8).

**Les entreprises ont de bonnes raisons de relever ces défis, pour plusieurs raisons**

- > La responsabilité sociale des entreprises est à la base de toutes les activités commerciales à long terme. Un environnement social stable joue un rôle essentiel pour assurer le succès des activités commerciales et des investissements dans le pays et à l'étranger.

- > La confiance joue un rôle primordial dans l'économie de marché. La confiance dans l'avenir et dans les entreprises est un facteur clé du succès durable. L'opinion publique et les individus ne peuvent accepter et apprécier les changements permanents affectant leur vie professionnelle et les conséquences de la mondialisation que si les entreprises assument leur responsabilité sociale et qu'elles donnent aux personnes le sentiment qu'elles s'investissent pour leur bien-être.
- > Les consommateurs sont sensibles à toute violation de règles et de principes établis tels que les droits de l'homme, l'abolition du travail des enfants et du travail forcé, les normes environnementales et les lois anticorruption. Même si aucune réaction négative n'est enregistrée à l'étranger, les consommateurs et les organisations de protection de l'environnement trouveront toujours les moyens de manifester leur désapprobation au sein du pays, ce qui peut nuire considérablement à la réputation d'une entreprise.
- > La poursuite des relations commerciales au sein d'une chaîne de fournitures est de plus en plus souvent liée à l'attitude des entreprises en matière de responsabilité sociale. Un nombre croissant de grandes multinationales se renseignent sur leurs fournisseurs à cet égard; les principes de la responsabilité sociale se mondialisent sous l'effet de la pression exercée par le marché. On observe un déplacement du pouvoir – et donc de la responsabilité – au sein de réseaux en rapide expansion.
- > Nombreux sont les personnes qui souhaitent travailler dans une entreprise à la bonne réputation dont la philosophie est proche de la leur. La fidélité des travailleurs dans les entreprises peut contribuer à accroître la productivité et à réduire les coûts d'engagement et de formation.
- > Le respect des principes de responsabilité sociale est devenu une condition pour la participation à de nombreux programmes étatiques ou projets d'institutions financières actives dans le monde. L'attention prêtée au respect des normes et défis environnementaux peut être décisive.
- > Des mesures écologiques telles que les économies d'énergie et la réduction des déchets permettent de travailler plus efficacement et d'abaisser les coûts.
- > En matière de notation, l'appréciation de la solvabilité prend maintenant en considération les

risques de réputation des entreprises. De nouvelles normes pourraient être édictées sur la base des accords de Bâle II.

### **Le Pacte mondial de l'ONU**

Le Pacte mondial de l'ONU est une proposition faite par le Secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, au World Economic Forum en 1999. Les entreprises qui y souscrivent s'engagent à respecter les neuf principes suivants, sur la base des conventions de l'ONU :

#### **Droits de l'homme**

1. Respect et soutien de la protection des droits de l'homme reconnus sur le plan international dans la sphère d'influence des entreprises.
2. Pas de complicité en cas de violation des droits de l'homme.

#### **Droits dans le domaine du travail**

3. Respect de la liberté d'organisation syndicale et des conventions collectives de travail.
4. Abolition de toutes les formes de travail forcé.
5. Abolition effective du travail des enfants.
6. Suppression des discriminations dans les rapports de travail.

#### **Protection de l'environnement**

7. Respect du principe de précaution en politique de l'environnement.
8. Initiatives visant à renforcer la protection de l'environnement.
9. Diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Selon l'état au 23 janvier 2003, neuf entreprises suisses se sont affiliées au Pacte mondial de l'ONU : ABB, CS Group, Nestlé, Novartis, Serono, ST Microelectronics, Triumph, UBS, Vianova. (<http://www.unglobalcompact.org>)

- > Les gestionnaires de fonds tiennent plus fréquemment compte des aspects éthiques, sociaux et environnementaux dans leurs décisions d'investissements.

### **Critères de mise en œuvre des instruments**

Mais toutes ces raisons d'anticiper face aux exigences croissantes adressées aux entreprises comportent aussi des risques. Il convient en particulier de mettre en garde contre des attentes irréalistes en matière de possibilités d'action des entreprises. Les instruments de soutien ainsi que les discussions entre les entreprises et les acteurs intéressés devraient s'inspirer des principes fondamentaux suivants :

#### **- Mise en œuvre volontaire**

La pérennité d'une entreprise présuppose avant tout que sa survie repose sur une base solide. Dans ce sens, la célèbre phrase de Milton Friedman, "There is only one social responsibility of business – to use its resources and engage in activities designed to increase profits", doit s'appliquer pleinement. Les entreprises doivent pouvoir dégager durablement un bénéfice dans le cadre des conditions-cadre légales existantes pour être ensuite en mesure d'assumer des responsabilités écologiques et sociales. Seule une entreprise saine crée la prospérité et des emplois et peut se soucier de questions d'environnement. Tous les efforts supplémentaires que les entreprises déploient au-delà du cadre légal doivent demeurer facultatives.

#### **- Ne pas perdre de vue les affaires**

Il faut malheureusement constater qu'avec le temps, les décisions dans les entreprises sont de moins en moins prises par ceux qui assument effectivement les responsabilités. Les recommandations risquent de résulter des interventions de conseillers, de juristes, de fonctionnaires et de politiciens. Il y a là une évolution peu souhaitable à laquelle il convient de mettre un frein. Une gestion d'entreprise responsable et une économie durable ont besoin de principes solides, mais non de règles détaillées. Un document rédigé par des technocrates est moins utile qu'une compréhension globale, du pragmatisme et une saine vision des choses. Ces qualités doivent naturellement être associées à une rigoureuse transparence.

#### **- Pas d'approche « taille unique »**

Pour être couronnées de succès et déployer les effets voulus, les recommandations doivent être adaptées aux conditions spécifiques des entreprises. Celles-ci ne doivent pas être interprétées de manière statique, mais remaniées de manière continue et mises en rapport avec la situation actuelle et les défis auxquels elles ont à faire face.

#### **- Champ d'application mondial**

Une division internationale du travail de plus en plus poussée et des implications écologiques et sociales au niveau mondial rendent les initiatives nationales ou simplement européennes inadéquates. Les recommandations doivent donc être générales et avoir une portée mondiale.

#### **- Pas de report de la responsabilité publique sur les entreprises**

Le débat sur la responsabilité sociale et écologique des entreprises doit respecter la séparation des tâches : devoirs des collectivités publiques d'une part et des

#### **Global Reporting Initiative**

La Global Reporting Initiative (GRI) est une institution indépendante qui élabore un cadre mondial pour rendre compte des performances réalisées dans le sens du développement durable. Elle doit aider les entreprises à présenter leurs efforts sous trois aspects. Elle collabore avec le PNUD et le Pacte mondial de l'ONU. La GRI collabore avec le PNUD et le Pacte mondial de l'ONU. En Suisse, ABB et Holcim appliquent au moins partiellement les normes GRI.

(<http://www.globalreporting.org>)

#### **Directives de l'OCDE**

Les recommandations de l'OCDE aux entreprises multinationales de 1976 (Principes directeurs de l'OCDE) jouent un rôle important dans la mise en place d'un réseau d'affaires international dépassant certains systèmes juridiques et sociaux. Elles peuvent servir d'ouvrage de référence à opposer à certains efforts législatifs. Intégrées à la déclaration sur l'investissement international et les entreprises multinationales, elles sont complétées par les recommandations de l'OCDE aux gouvernements concernant le traitement des investissements étrangers. Leur révision de 2000 a non seulement étendu leur champ d'application, mais aussi renforcé le mécanisme de leur mise en œuvre. Les recommandations regroupent les catégories suivantes : principes généraux, publication d'informations, emploi et relations entre partenaires sociaux, environnement, lutte contre la corruption, intérêts des consommateurs, science et technologie, concurrence et fiscalité.

(<http://www.oecd.org/>)

entreprises d'autre part. Malgré les efforts supplémentaires et facultatifs consentis par les entreprises, c'est toujours à l'Etat, au niveau national, et aux organisations multilatérales, sur le plan international,

qu'il incombe d'exécuter la tâche impossible à déléguer, consistant à mettre en œuvre les buts humains, sociaux et écologiques arrêtés dans le cadre de décisions démocratiques. Il faut rappeler que les grandes entreprises sur lesquelles se concentre en priorité la pression des ONG ne représente qu'une très faible partie du PIB mondial. Ainsi, les 100 plus grandes entreprises mondiales ne dégagent que quatre pour cent environ du PIB mondial. Les grandes entreprises à elles seules ne peuvent résoudre les problèmes mondiaux. C'est donc la politique qui a pour tâche, dans le cadre d'un modèle cohérent d'économie de marché, de créer les conditions-cadre nécessaires.

Les entreprises perçoivent les instruments (et les discours) qui respectent ces principes comme une aide utile. Il est toutefois illusoire de croire que l'on pourrait, à l'aide de règles, mettre en place une institution à cent pour cent sûre et se prémunir ainsi contre les faiblesses humaines, c'est-à-dire prévenir toute faute, tout abus. Une gestion économique responsable ne pourra jamais être totalement indépendante de l'intégrité des personnes responsables.

Ce serait donc une grave erreur que de vouloir assurer le comportement durable des entreprises par des interventions étatiques ou judiciaires excessives. Il y a donc lieu de rejeter tout ce qui tend à faire plus que protéger la légitime confiance des citoyens ou à conférer à l'Etat, directement ou indirectement, une plus forte emprise sur la gestion des entreprises. La morale ne se décrète pas. « Le droit est inapte à produire le bien », écrivait déjà Eugen Huber, auteur de notre Code civil, en 1925 : « Le droit ne parvient pas à changer l'avare ou l'étourdi, le trompeur (aujourd'hui le dissimulateur, le fourbe). » Les entreprises en tant que sources de production seraient entravées par de nouvelles réglementations et les PME en particulier seraient excessivement touchées.

### **Pacte de croissance durable**

En revanche, un pacte de croissance durable applicable à l'ensemble de la société pourrait être utile. Ce pacte devrait reposer sur les principes suivants :

1. Les marchés sur lesquels la coordination des divers plans économiques s'opère par le biais du mécanisme des prix doivent constituer le cadre général. A l'Etat de fixer les conditions-cadre appropriées et d'apporter sa contribution dans un modèle d'économie de marché cohérent.

2. La pauvreté est l'un des principaux obstacles au développement durable. Et c'est la pauvreté précisément qui est une des causes majeures de l'exploitation abusive de l'environnement. Ces dernières décennies ont clairement montré qu'à elle seule l'aide publique au développement ne peut combattre efficacement la pauvreté. Ce combat passe par davantage d'échange commerciaux et d'investissements directs, qui dépendent eux-mêmes de bonnes conditions-cadre nationales, de marchés ouverts et de bonne gouvernance à tous les niveaux.
3. Le développement durable exige la fixation d'objectifs à long terme ainsi que la prise en considération adéquate des besoins des générations actuelles et futures. Compte tenu du fait que l'avenir n'est pas prévisible, il faut donner la priorité à la création et au maintien du plus grand nombre possible d'options, ce qui permettra la libre réalisation de projets de vie variés.

### **ICC/PUE Les prix du développement durable**

L'entreprise **Rohner Textil SA** implantée dans la vallée saint-galloise du Rhin a élaboré en collaboration avec l'architecte américain William McDonough et l'institut d'environnement indépendant EPEA, créé par Greenpeace, une matière pour meubles compostable et compatible avec l'environnement. Il s'agit de la ligne de produits **Climatex® Lifecycle™**. Ce produit fabriqué à partir de substances naturelles peut ainsi être réintégré dans le circuit naturel (Prix 2000).

**COOP** cherche à promouvoir en Inde et dans d'autres pays la culture durable du coton ainsi que la fabrication écologique de textiles dans des conditions socialement acceptables. Le développement et le contrôle d'une chaîne écologique de traitement des textiles fondée sur un principe de partenariat et gérée de manière transparente sont au centre de ce projet. Actuellement, la plus grande partie du coton utilisé dans le cadre de **Coop-Naturaline** pour le projet de promotion bio-RE lancé en 1992 provient de Maikaal en Inde (Prix 2002).

**MIGROS** collabore avec le WWF à un projet de production durable d'huile de palme et contribue ainsi à protéger la forêt tropicale. Le passage à l'huile de palme sera bientôt intégral. Actuellement, tout l'assortiment de margarine de Migros contient déjà de l'huile de palme produite dans une optique de durabilité. Dans une prochaine étape, les fournisseurs tiers seront également encouragés à utiliser de l'huile de palme dont la production répond aux critères de développement durable. (Prix 2002)



4. L'innovation est la clé du développement durable. Les innovations et l'augmentation de l'éco-efficience, par exemple, contribuent à l'amélioration des performances écologiques et économiques d'une entreprise. Pour arriver à maîtriser les défis de l'avenir, d'autres innovations devront suivre aux niveaux des produits, des processus et du fonctionnement. A ce titre, l'environnement social et économique doit contribuer à encourager la recherche et le développement technologique, l'apprentissage tout au long de la vie et la propension à investir.
5. Le développement durable est un processus commun de recherche, d'apprentissage et de création. Pour réussir cette opération, il faut non seulement instituer un dialogue permanent avec tous les acteurs concernés, mais aussi à l'avenir amener les partenaires appropriés à prendre davantage conscience de leurs responsabilités.

#### **Commentaire**

Le potentiel de vision du développement durable est encore entier. Le développement durable est devenu en Suisse un objectif de l'Etat. Cette notion s'applique également aux entreprises. A l'avenir, les gouvernements et les ONG, mais aussi les clients et les investisseurs, exigeront d'elles encore davantage d'actions et la preuve des engagements fournis par l'économie sur les plans local, national et international dans le domaine du développement durable. Il faut en tenir compte. L'économie suisse a abordé la question du développement durable dès le milieu des années 1980 (World Industry Conference on Environment, Versailles). Son engagement a alors porté en priorité sur le niveau international. C'est ainsi qu'a été élaborée la Charte du développement durable autour de l'entreprise suisse Stephan Schmidheiny.

Aujourd'hui encore, l'économie suisse est l'une des premières du monde à se préoccuper de développement durable. C'est ainsi qu'en 2002, le prix international du développement durable a été attribué pour la deuxième fois à des entreprises suisses ; en 2000, c'était l'entreprise Rohner Textil SA qui s'était vu attribuer cette distinction.

Après une présélection opérée par les comités nationaux des Chambres de commerce internationales, Migros et Coop ont été distinguées pour leurs excellentes contributions au développement durable parmi 120 concurrents de 37 pays.

La voie du développement durable est longue et nécessite l'engagement de tous les acteurs. La Fédération des entreprises suisses est d'avis qu'en scellant un pacte de croissance durable, on irait de l'avant dans une approche prometteuse.

Créer la confiance et permettre le développement durable est une exigence qui concerne aussi bien la politique, la société que l'économie. Les réactions défensives, les anathèmes réciproques et le bétonnage des situations acquises caractéristiques de notre époque n'y contribuent pas. Pourtant, les défis économiques, sociaux et écologiques à relever aujourd'hui nous obligent à tirer à la même corde.

---

#### **Pour toutes questions :**

rene.buholzer@economiesuisse.ch